

DECLARATION N°008/NDH/DE/2017

Appel à la cessation d'actes de tortures et de mauvais traitement perpétrés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et à l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale sur les graves allégations de violations d'Amnesty International

Depuis 2014, **Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun (NDH-Cameroun)** et son partenaire de longue date, **Amnesty International** mènent respectivement une campagne nationale et internationale à l'effet d'amener le Cameroun à respecter les droits humains dans la lutte contre le terrorisme. Malheureusement, les nombreuses actions entreprises pour interpeller le gouvernement camerounais sur les manquements fréquents des forces de sécurité et de défense, au regard de ses obligations contractées au titre de la législation nationale et internationale, n'ont eu qu'un impact assez limité. A titre de rappel, ces manquements qui se traduisaient par des violations des droits humains et des atteintes au droit international, notamment par des arrestations arbitraires, des détentions au secret, des disparitions forcées, des actes de torture et autres traitements inhumains ou dégradant, et des décès en détention.

Pire encore, le gouvernement camerounais s'installant dans une posture de déni, refuse non seulement de dialoguer sur les allégations ainsi formulées, mais aussi empêche toute tentative des organisations locales visant à en parler publiquement sur cette question. L'interdiction du **panel de discussion de NDH-Cameroun** avec pour thème « *droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme au Cameroun* » le 24 mai dernier, en est une parfaite illustration. La raison évoquée par l'autorité administrative l'est encore plus « *menaces de trouble à l'ordre public* ». On se demande toujours comment une réunion de discussion et d'échanges, prévue dans un hôtel de la place, et portant sur les droits de l'homme, fussent-ils dans le cadre de la lutte contre le terrorisme est de nature à troubler l'ordre public.

Bien plus, le rapport rendu public par Amnesty International « *Chambres de torture secrètes au Cameroun: violations des droits humains et crimes de guerre dans la lutte contre Boko Haram* » ce 20 juillet 2017, fait état de ce que la détention au secret, la torture et d'autres mauvais traitements reste des pratiques courantes dans certains centres du BIR et de la DGRE, aux quatre coins du Cameroun, ainsi que dans d'autres centres de détention administrés par les forces de sécurité camerounaises (voir page 6). Ce rapport précise également que les victimes de ces pratiques sont des personnes soupçonnées de soutenir Boko Haram. Par ailleurs, des témoignages recueillis par Amnesty International auprès d'anciens détenus sont troublants et évoquent un système destiné à humilier, à rabaisser, voire à tuer les personnes. Les violations dénoncées sont commises en toute impunité.

Considérant ce qui précède, NDH-Cameroun **réitère** sa vive inquiétude face aux actes de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants perpétrés en toute impunité par certains membres des forces de défense et de sécurité.

NDH-Cameroun **continue** de déplorer le fait que ces pratiques n'ont donné lieu à aucune enquête, et que rien non plus n'a été fait pour empêcher qu'elles ne se reproduisent, encore moins pour poursuivre en justice et sanctionner les responsables.

Face à une telle situation aux conséquences irréparables pour les victimes, **NDH-Cameroun** :

- **Condamne** avec fermeté les actes de tortures et de mauvais traitements perpétrés par certains membres des forces armées et des services de sécurité contre les civils dans le cadre de la lutte contre la Secte terroriste Boko Haram ;
- **Demande** aux autorités camerounaises de donner publiquement l'ordre aux forces de sécurité de mettre un terme à la pratique qui consiste à arrêter et à interroger des individus hors des lieux de détention officiels, et notamment sur les bases du BIR et dans les locaux de la DGRE ;
- **Mettre un terme** aux détentions au secret, y compris lorsqu'elles se déroulent dans un lieu de détention officiellement reconnu, et veiller à ce que tous les détenus puissent avoir librement accès à un avocat de leur choix, aux membres de leur famille et à des soins médicaux ;
- **Demande au gouvernement camerounais de mettre en place et dans l'urgence une Commission d'enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture et mauvais traitements signalés dans tous les lieux de détention, et de veiller à ce que les surveillants, les responsables des interrogatoires et les autres agents de l'administration pénitentiaire qui auraient commis de tels actes contre des détenus fassent l'objet de mesures disciplinaires et de poursuites pénales tel que prévu par les lois.**
- **Réitère** sa détermination à accompagner, suivre et à monitorer les cas de violation et de tortures qui ont été perpétrés par les forces de défense et de sécurité pendant la lutte contre le terrorisme ou tout autres évènements.
- **Affirme** son engagement auprès d'Amnesty international pour la défense et la protection du droit à la dignité humaine et du droit de ne pas être soumis à la torture et aux traitements cruels, inhumains et dégradants au Cameroun.

Nouveaux Droits de l'Homme est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont la principale mission est de promouvoir, de défendre et d'étendre les droits de l'homme partout où ils sont bafoués. NDH s'occupe des différentes catégories de droits, aussi bien ceux contenus dans le Pacte International sur les Droits Civils et Politiques et ceux protégés dans le Pacte International sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels. NDH créée en 1977 et légalisée au Cameroun en 1997 sous le N° 032/RDDA/F35/BAPP, dispose aujourd'hui d'un statut consultatif auprès des Nations Unies.

Contacts : Tél 242 01 12 47 / 675 65 72 92 / Email ndhcam@yahoo.fr / www.ndhcam.org

Fait à Yaoundé, le 20 juillet 2017

Cyrille Roland BECHON
Directrice Exécutive
Nouveaux Droits de l'Homme - Cameroun

